

CIRCONSTANCE SPECIFIQUE SOCAPALM – GROUPES BOLLORE et SOCFIN

ANNEXE DU COMMUNIQUE DU POINT DE CONTACT NATIONAL FRANÇAIS DU 18 MAI 2016

Une nouvelle phase de la saisine s'ouvre : Le PCN français met fin au suivi des recommandations qu'il avait adressées au Groupe Bolloré et transfère le leadership de la saisine au PCN belge compétent pour interagir avec le groupe Socfin

ANNEXE : Les principales étapes de la procédure suivie par le PCN français dans la saisine Socapalm

Cinq étapes ont marquées l'action du PCN français entre le dépôt de la saisine en décembre 2010 et le bilan réalisé au printemps 2016 qui a abouti au transfert du leadership de la saisine au PCN belge afin qu'il offre ses bons offices au Groupe Socfin, en coopération avec les PCN français et luxembourgeois.

◆ Première étape : Du dépôt de la saisine à l'acceptation des bons offices du PCN (décembre 2010 à juin 2012)

Les trois PCN ont reçu la même saisine le 3 décembre 2010. Le PCN français a été désigné chef de file de la saisine afin d'intervenir auprès du Groupe Bolloré puisque, d'après les autres PCN, les autres sociétés étaient des sociétés financières avec lesquelles les PCN ne pouvaient pas mener de dialogue.

Afin d'examiner la recevabilité de la saisine, le PCN français a dû préciser la nature des liens existants entre les sociétés visées au sens des Principes directeurs de 2000. Le Groupe Socfin (ex-Socfinal)¹ regroupe des holdings détenant des sociétés opérationnelles et des participations dans des plantations et gère environ 155 000 hectares de plantations de palmiers à huile et d'hévéas en Afrique (via la holding Socfinaf) et en Asie (via la holding Socfinasia). Domicilié et coté au Luxembourg, il détient 59% de la Socfinaf, ex-Intercultures domiciliée au Luxembourg, visée par la saisine. Cette holding² est de fait l'actionnaire majoritaire de la Socapalm, depuis sa privatisation en 2000, dont elle détient aujourd'hui 68% du capital (63% au moment de la saisine) : 63% via sa holding Palmcam (que la Socfinaf détient à 100% depuis 2011 contre 69% précédemment) et 4,57% directement (suite à des acquisitions en 2014 et 2015). Le second actionnaire de la Socapalm, cotée sur à Douala (DSX), est l'Etat camerounais suivi d'actionnaires divers.

Le PCN français a constaté que le Groupe Bolloré entretenait des relations d'affaires à la fois avec la Socapalm et avec les sociétés du Groupe Socfin qui est son partenaire pour ses participations dans plusieurs plantations en Afrique et en Asie. Le Groupe Bolloré est l'actionnaire majoritaire de Socfin (38,75%), suivi de Geselfina (23,05%), Administration and Finance Corporation (Afico) SA (11,38%) et Twosun Fin. Establishment (11,24)³. Il détient 21,8% de Socfinasia, la holding « asiatique » détenue à 56% par Socfin. Depuis fin 2014, il détient 8,6% de la Socfinaf, la holding « africaine »⁴. Le Groupe Bolloré détient des parts et / ou reçoit des bénéfices de nombreuses sociétés et plantations intégrées au groupe Socfin, sociétés dans lesquelles les dirigeants des deux Groupes siègent ensemble dans les conseils d'administrations. C'est le cas de la Socapalm.

¹ Rapports annuels 2010-2015 et rapport développement durable de 2013-2014 de SOCFIN, <http://socfin.com>

² Rapport annuels 2010-2015 de SOCFINAF, <http://socfin.com>

³ Cf. Déclaration des participations du Groupe Socfin, <http://socfin.com>
http://www.socfin.com/Public/Period_page.php?ID=939&ancestor1=1052&ancestor2=1709

⁴ cf. Document de référence 2014 du Groupe Bolloré

En 2011, le PCN a donc estimé que le Groupe Bolloré et les sociétés visées par la saisine étaient des partenaires commerciaux au sens de l'OCDE, ce qui le rendait compétent. Le PCN a admis la recevabilité de la saisine le 5 juillet 2011. Il a proposé ses bons offices aux parties. Le Groupe Bolloré a d'abord refusé cette offre de dialogue. Il a porté plainte en diffamation contre l'un des plaignants et un journaliste. Finalement, le Groupe Bolloré a accepté les bons offices du PCN français en juin 2012. Le PCN a alors engagé le dialogue avec les parties, a examiné l'affaire au fond et réalisé une médiation.

◆ **Deuxième étape : A l'issue de ses bons offices, le PCN publie un Rapport qui clôture la saisine et annonce une médiation (juin 2012 – juin 2013)**

Le PCN a examiné la saisine et a offert ses bons offices aux parties entre juin 2012 et février 2013. A l'issue de son examen, il a publié un Rapport qui constatait que les activités de la Socapalm avaient contrevenu à certaines recommandations de l'OCDE de 2000 sur les principes généraux, l'emploi et l'environnement. Le Rapport constatait que les sociétés visées par la saisine ne respectaient pas certaines recommandations de l'OCDE en matière de publication d'informations. Le PCN leur recommandait de remédier à l'ensemble de ces manquements. D'autre part, le Rapport constatait une nette évolution de la situation en 2013 qui ouvrait des perspectives d'amélioration de la situation des conditions de vie des travailleurs de la Socapalm et des populations riveraines des plantations : 1) l'entreprise camerounaise s'engageait dans une politique « Qualité Hygiène Sécurité Environnement » et 2) le Groupe Bolloré déclarait vouloir assumer ses responsabilités et user de son influence vis-à-vis de ses relations d'affaires, Socapalm et Socfin, afin de faire cesser les manquements vis-à-vis des Principes directeurs de l'OCDE. Par ailleurs le Groupe Bolloré a retiré sa plainte en diffamation visant Sherpa, ce qui témoignait de l'efficacité des bons offices du PCN. Le Rapport annonçait enfin l'accord des parties pour entrer en médiation avec le PCN afin d'élaborer un plan de remédiation.

🔗 Cf. Rapport du PCN français du 3 juin 2013 (en français et en anglais)⁵

◆ **Troisième étape : A l'issue de sa médiation, le PCN publie un Plan d'action concerté pour la Socapalm (février 2013 – mars 2014)**

Au cours de ses bons offices, le PCN a proposé à Sherpa et au Groupe Bolloré d'entrer en médiation. Des termes de références de la médiation ont été adoptés le 7 février 2013 et ensuite, Sherpa (qui représentait les autres plaignants et des organisations de riverains) et le Groupe Bolloré (en liaison avec le Groupe Socfin) ont négocié un plan de remédiation qui a été présenté au PCN le 3 septembre 2013. Comme prévu dans les termes de référence de la médiation, un mécanisme d'opérationnalisation et de suivi indépendant du plan a été adopté. Il reposait sur deux organismes indépendants : le Gret en France et le Service National Justice et Paix (SNJP) au Cameroun. Une fois ce dispositif acté, le PCN a publié un premier communiqué de suivi le 17 mars 2014 pour présenter le « *plan d'action concerté visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés de la plantation et des populations locales* ». Le PCN « *encourageait vivement toutes les parties prenantes impliquées à contribuer pleinement à la mise en œuvre du plan d'action* » dont la mise en œuvre devait débuter en janvier 2014 et son suivi s'étaler sur deux ans. Le Groupe Bolloré s'est rendu au Cameroun avec Socfin en mars 2014 pour le présenter aux équipes de la Socapalm⁶.

La saisine « Socapalm » a été présentée lors de la 15^{ème} réunion annuelle des PCN à l'OCDE les 24-25 juin 2014 par le PCN français puis par les représentants du Groupe Bolloré et de Sherpa et en présence de représentants du Gret, du SNJP, de la Socapalm et de Socfin.

🔗 Communiqué de suivi du PCN français du 17 mars 2014 (en français et en anglais)⁷

◆ **Quatrième étape : le PCN fait le suivi de ses recommandations (octobre 2014 – janvier 2016)**

Le PCN français a régulièrement demandé au Groupe Bolloré de continuer d'user de son influence pour que les objectifs du plan d'action, négocié avec Sherpa, soient mis en place. Sherpa, le SNJP, le Groupe

⁵ <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/397225> (FR) <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/397319> (EN)

⁶ cf. Document de référence 2014 du Groupe Bolloré, page 106-107.

⁷ <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/399334> (FR) <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/402624> (EN)

Bolloré l'ont tenu informé de l'évolution de la situation. Les PCN belge et luxembourgeois, compétents pour interagir avec le groupe Socfin, et français, ont agi en étroite coordination.

(1) Lors de la première rencontre de bilan du plan d'action du 8 octobre 2014, le Groupe Bolloré, Sherpa et l'organisme indépendant français (Gret) ont informé le PCN du retard dans son opérationnalisation et de son découpage en deux blocs afin de distinguer les actions relevant directement de la Socapalm (« bloc 1 ») qui seraient mises en place dans un premier temps (pollution industrielle, emplois et conditions de travail, communication, sécurité, transparence) et les actions impliquant d'autres parties prenantes et des études (« bloc 2 ») qui demanderaient plus de temps avant leur mise en œuvre (indemnisation et compensation, développement local, concertation). Les parties ont décidé de lancer les actions du bloc 1 très rapidement tout en poursuivant l'opérationnalisation du bloc 2⁸.

En marge du dossier, le 24 octobre 2014, une réunion a été organisée par le Groupe Bolloré à Paris avec des représentants de riverains de plantations du Groupe Socfin de 5 pays (Cameroun, Sierra Leone, Cambodge, Côte d'Ivoire et Liberia) réunis sous le nom de l'Alliance Transnationale des Riverains, constituée avec l'appui de l'association française ReAct. Le Groupe Bolloré s'est engagé à transmettre leurs revendications au Groupe Socfin.

(2) En décembre 2014, le PCN a été informé par le Groupe Bolloré du blocage apparent de la mise en place du plan d'action et de l'annulation de la mission de l'organisme de suivi qui devait se rendre à la Socapalm. Le PCN a alors publié un second communiqué de suivi le 2 mars 2015 qui appelait les partenaires de la Socapalm à prendre leurs responsabilités et à reprendre tous leurs efforts pour améliorer la situation. Il appelait « *le Groupe Bolloré à exercer son influence vis-à-vis de ses relations d'affaires pour mettre en œuvre les objectifs identifiés dans le plan d'action de la Socapalm qu'il a négocié avec Sherpa pour respecter ses engagements* » et faute d'opérationnalisation de ce plan, l'invitait à reconsidérer les modalités de sa relation avec Socfin. Le PCN appelait les PCN belge et luxembourgeois à poursuivre leurs efforts pour engager le dialogue avec Socfin pour la réalisation du plan d'action.

Communiqué du PCN français du 2 mars 2015⁹

En juin 2015, informé d'abord par Sherpa puis par le Groupe Bolloré, le PCN a constaté qu'au Cameroun, après la mobilisation des organisations des riverains et des fortes tensions entre avril et juin 2015, et après des actions menées par des ONG dans des plantations d'autres pays ainsi qu'aux sièges des sociétés des Groupe Bolloré et Socfin, une médiation des autorités locales venait de s'enclencher.

(3) En parallèle, le PCN belge, en concertation étroite avec les PCN luxembourgeois et français, a proposé ses bons offices au Groupe Socfin qui les a refusés. Le 15 octobre 2015, il a donc publié un communiqué dans lequel il « *déplore le refus de collaboration de Socfin* » qui « *a pour conséquences que des solutions adéquates pour les travailleurs et les populations riveraines de la Socapalm ne peuvent pas être entamées* ». Le PCN belge estimait qu'en refusant le dialogue et en refusant de prendre ses responsabilités pour mettre en œuvre le plan d'action Socapalm, Socfin ne respectait pas les Principes directeurs de l'OCDE.

Communiqué du PCN belge du 5 octobre 2015¹⁰

◆ Cinquième étape : Le PCN fait le bilan de son action (novembre 2015 – avril 2016)

(1) En septembre 2015, deux ans après la présentation du plan d'action, le PCN a décidé de dresser un bilan de son action. Il a invité le Groupe Bolloré et Sherpa à lui communiquer séparément un rapport de bilan sur la mise en œuvre de ses recommandations et sur le plan d'action d'ici le 16 novembre 2015.

Le 19 novembre 2015, le Groupe Bolloré a remis au PCN un dossier comportant un bilan détaillé des actions menées au regard des recommandations du PCN de juin 2013 et du plan d'actions ainsi que le Rapport Développement Durable 2014 de la Socapalm. Le 20 novembre 2015, Sherpa a remis au PCN un dossier comportant une note de bilan et plusieurs lettres échangées avec le Groupe Bolloré en 2015. Le PCN a rencontré le Groupe Bolloré le 20 novembre 2015. Compte tenu des contraintes d'agendas

⁸ Cf. note remise par les parties au PCN au cours de la réunion de suivi du 8 octobre 2014.

⁹ <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/410290>

¹⁰ http://economie.fgov.be/fr/binaries/Communiqu%C3%A9%20Socapalm-Socfin-Socfinaf_tcm326-274097.pdf

liées à la COP 21, la rencontre programmée avec Sherpa le 10 décembre 2015 a été reportée au 12 janvier 2016.

(2) Début 2016, le PCN belge a informé le PCN français que Socfin souhaitait maintenant dialoguer avec lui. Dans son communiqué du 4 février 2016, il indique que « suite à son communiqué du 15 octobre 2015, le PCN belge a été approché par la société Socfin afin de rouvrir la circonstance spécifique engagée depuis 2010 par quatre ONG auprès des PCN français, belge et luxembourgeois. Le PCN belge marque son accord avec cette démarche et invitera les ONG à prendre part à la réouverture de la circonstance spécifique ».

Communiqué du PCN belge du 4 février 2016¹¹

(3) Au cours de sa réunion du 3 février 2016, le PCN a fait le bilan de son action et a décidé de mettre fin à son suivi de la saisine et de la transférer à son homologue belge ainsi que de préparer un communiqué. Il en a informé les parties et les PCN belge et luxembourgeois. Le PCN a adopté un projet de communiqué le 4 mars 2016 qui a fait l'objet de consultations du 7 mars au 17 mars 2016 du Groupe Bolloré, de Sherpa et des PCN belge et luxembourgeois. La consultation a été prolongée jusqu'au 7 avril 2016 afin de permettre à Sherpa de transmettre des éléments additionnels. La majeure partie des éléments de bilan transmis par les deux parties ont été échangés entre les parties et communiqués au PCN belge qui prépare ses bons offices avec Socfin.

Sur la base des nombreux éléments de bilan fournis par les parties, le PCN a finalisé la version finale du présent communiqué qui a été adopté le 18 mai 2016.

Les membres du PCN tiennent à remercier le Groupe Bolloré, l'association Sherpa, le SNJP ainsi que le Gret, pour leur engagement continu depuis plusieurs années. Il remercie ses homologues belge et luxembourgeois pour la qualité de leur coopération dans l'examen et le suivi de cette saisine.

Le projet d'annexe du communiqué a été adopté le 18 mai 2016 après avoir fait l'objet d'une longue consultation des parties et des PCN belge et luxembourgeois.

Pour connaître le contenu du bilan, les conclusions et les recommandations du PCN français, veuillez-vous référer au communiqué du PCN.

Communiqué de suivi du PCN français du 18 mai 2016¹²

Site internet: <http://www.pcn-france.fr>

Courriel: pointdecontactnational-France@dgtresor.gouv.fr

© Point de contact national français de l'OCDE

¹¹http://economie.fgov.be/fr/binaries/Suivi%20Communique%20SOCAPALM%2020160204_tcm326-276923.pdf

¹² http://www.tresor.economie.gouv.fr/5731_Les-communiques-du-PCN